

**LE COMITE DE BASSIN  
SEINE-NORMANDIE**

**DELIBERATION N° CB 94-2 DU 29 JUIN 1994  
PORTANT SUR LE PROJET D'ARRETE DU PREFET DES YVELINES  
RELATIF AU PERIMETRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT  
ET DE GESTION DES EAUX DE LA MAULDRE**

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu le décret 92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et notamment le II de son article 2

Vu la consultation des communes concernées, du conseil général des Yvelines et du conseil régional d'Ile-de-France

Sur demande du préfet coordonnateur de bassin en date du 2 juin 1994

**DONNE UN AVIS FAVORABLE**

au périmètre du SAGE de la Mauldre tel que défini dans le projet d'arrêté du préfet des Yvelines.

Le secrétaire du comité  
de bassin



Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT

Le président du comité  
de bassin



Robert GALLEY